

CRESIF INFO'Doc

Personne âgée

Bulletin de veille de ressources francophones sur Internet



TEXTE OFFICIEL

{RAPPORT}

Par M. Alain VASSELLE, Sénateur.

Rapport d'information fait au nom de la mission commune d'information sur la prise en charge de la dépendance et la création du cinquième risque,

Tome I : Rapport. Sénat, Session extraordinaire de 2007-2008. Annexe au procès-verbal de la séance du 8 juillet 2008.

<http://www.senat.fr/rap/r07-447-1/r07-447-11.pdf>

Les réflexions autour du cinquième risque et de la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées sont aujourd'hui entrées dans une phase active.

Fin 2007, le Président de la République a annoncé, au Palais du Luxembourg, son souhait qu'un projet de loi soit prochainement soumis au Parlement. Le Sénat a aussitôt créé sur ce thème une mission commune d'information, composée de membres des commissions des affaires sociales et des finances, afin de prendre toute sa place dans le débat.

Au terme de six mois d'auditions et de déplacements sur le terrain, qui lui ont permis de rencontrer les principaux acteurs de la dépendance, de mesurer les aspirations des gestionnaires locaux et d'étudier les systèmes mis en place chez nos principaux partenaires européens, elle a établi un rapport d'étape qui ambitionne de faire le point sur les principales questions en suspens :

- l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) doit-elle être mieux ciblée, en fonction du niveau de dépendance, mais aussi au regard du revenu et du patrimoine ?
- comment diminuer les restes à charge supportés par les familles à domicile et en établissement ?
- quel est le contenu du partenariat public privé qui devra être conclu avec les assureurs ?
- comment améliorer l'efficacité de la dépense dans le médicosocial et quelle gouvernance promouvoir pour ce secteur ?

Une étude commandée au cabinet Ernst et Young sur le « marché de l'offre de soins, d'hébergement et de services destinés aux personnes âgées dépendantes » apporte un éclairage complémentaire sur ces premières analyses.

{ARRETE}

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,

Arrêté du 20 mars 2008 relatif à l'indemnisation de la continuité des soins et de la permanence pharmaceutique dans les établissements publics de santé et dans les établissements publics d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes

<http://admi.net/jo/20080404/SJSH0807538A.html>

Cette arrêté fixe les nouveaux taux d'indemnisation de la permanence des soins assurée sur place, des astreintes à domicile et des déplacements exceptionnels figurant aux articles 13 et 14 de l'arrêté du 30 avril 2003.

{SONDAGE}

TNS Sofres

Les Français et le grand âge

Sondage TNS Sofres réalisé pour la Fédération Hospitalière de France avec le Mensuel des Maisons de retraite

Depuis plusieurs années, la FHF étudie l'évolution de cette thématique auprès des Français. Cette année cette étude montre une perception positive de la vieillesse mais un jugement critique sur les conditions de prise en charge des personnes âgées dépendantes par les établissements et les pouvoirs publics.

Les Français ne semblent pas prendre conscience de la montée en puissance de la dépendance dans les années à venir mais la considère plutôt comme un risque aléatoire (79% des Français n'ont pas de personne âgée dans leur entourage proche). Pourtant, la France va devoir faire face d'ici 2 ans à une augmentation considérable et sans précédent des personnes âgées dépendantes due à l'arrivée des papy boomer issus du pic des naissances de l'après première guerre mondiale. La position nationale face à cet enjeu crucial de société reste ambivalente, les Français ont une bonne image de la vieillesse mais ne sont pas prêts à la financer ni à faire le pari de la solidarité s'ils ne sont pas directement concernés et pourtant ils vont le devenir.

NUTRITION

{Périodique}

Valorial, Agrocampus, Rennes.

les 3ème et 4ème âges. Nutrition des personnes âgées

Lettre Valorial Nutrition Santé, n° 12, février 2008

http://www.lrbeva.com/upload/valorial/pdf/valorial_nutrition_12.pdf

En 2020, un européen sur quatre aura plus de 60 ans ! Aujourd'hui, les seniors réalisent 41% des achats de beurre allégé, 43% des produits au Bifidus, 35% des plats cuisinés surgelés allégés. La part de budget consacré à l'alimentation est importante. Les marchés visés sont aussi divers que la GMS, la RHF, la VPC ou le portage des repas à domicile. En termes de besoins et d'attentes, cette population est très hétérogène, de par l'âge mais aussi par le profil psychologique, la catégorie socioprofessionnelle, la notion de dépendance ou de parents à charge etc. La satisfaction des besoins nutritionnels est nécessaire au maintien de la qualité de vie. La notion de plaisir reste primordiale pour les seniors. Ainsi, les acteurs de santé publique s'intéressent à l'alimentation car elle constitue à la fois un facteur de risque (ex : dénutrition) et un facteur de prévention (ex : démence, maladies cardio-vasculaires, cancers.). Sachant que 80% des produits consommés en France sont transformés, les industriels agroalimentaires ont donc un rôle à jouer en termes de santé publique. Le défi ? Travailler l'offre des produits destinés à cette cible en considérant leurs répertoires alimentaires, leurs besoins nutritionnels spécifiques, leurs goûts, leur appétit ou encore leurs capacités physiques (praticité des emballages) et leur soif de connaissance. Cette démarche permet de rapprocher les préoccupations des consommateurs, des experts en nutrition, des industriels de l'agroalimentaire, des distributeurs et du législateur.

{ARTICLE}

Institut de veille sanitaire - InVS

Investigation et prise en charge d'une épidémie de gale dans une maison de retraite. Pyrénées-Atlantiques, France, novembre 2005-janvier 2006

Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire, n° 18, 29 avril 2008, pp.152-155.

http://www.invs.sante.fr/beh/2008/18/beh_18_2008.pdf

Fin 2005, une maison de retraite des Pyrénées-Atlantiques signalait à la Direction départementale de l'action sanitaire et sociale (Ddass) plusieurs cas de gale touchant les résidents et le personnel. Parallèlement à la mise en place de mesures prophylactiques, une enquête épidémiologique a été réalisée pour rechercher d'éventuels facteurs de risque et surveiller l'évolution de l'épidémie. L'efficacité de cette prise en charge a également été évaluée.

Une étude de cohorte a été réalisée parmi l'ensemble des résidents (n=107) et du personnel (n=65). Un cas de gale certain était défini par la survenue, après le 15 septembre 2005, d'une gale confirmée par un médecin.

DÉPENDANCE**{PERIODIQUE}**

ESPAGNOL, Philippe

L'allocation personnalisée d'autonomie et la prestation de compensation du handicap au 31 décembre 2007

Études et résultats, n° 637, DREES, mai 2008.

<http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er-pdf/er637.pdf>

Au 31 décembre 2007, 1 078 000 personnes bénéficiaient de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), soit une augmentation de 5,1 % sur un an, en ralentissement par rapport à la hausse observée au cours de l'année précédente, 8,1 % de décembre 2005 à décembre 2006. Au 31 décembre 2007, 61 % des bénéficiaires de l'APA vivaient à domicile et 39 % en établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA). La part des bénéficiaires de l'APA modérément dépendants relevant du GIR 4 reste constante (44 %) et est toujours nettement plus élevée à domicile (57 %) qu'en établissement (25 %). À domicile, le montant moyen du plan d'aide attribué est de 493 euros par mois et de 429 euros pour les personnes qui résident en établissement.

Fin décembre 2007, 28 600 personnes ont été payées au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH), contre 17 700 à la fin juin 2007. La dépense mensuelle moyenne par personne s'est élevée à 1 150 euros fin décembre 2007.

Bulletin électronique en ligne sur www.cresif.org - Abonnement gratuit cresif@wanadoo.fr

www.cresif.org
www.prosante-if.org
ressource documentaire en promotion
de la santé Île-de-France

Comité Régional d'Éducation pour la Santé d'Île-de-France

14 rue La Fayette
75009 Paris

Tél. : 01 48 24 38 00 / Tél. doc. : 01 48 24 38 02
Fax : 01 48 24 38 01